MAUGES COMMUNAUTÉ CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 20 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 mars à 18h30, les conseillers de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » légalement convoqués, se sont réunis au siège de Mauges Communauté, salles Loire et Moine, Commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau-en-Mauges, sous la présidence de Monsieur Didier HUCHON, Président.

Étaient présents :

<u>BEAUPRÉAU-EN-MAUGES</u>: Franck AUBIN – Annick BRAUD – Thérèse COLINEAU – Philippe COURPAT – Marie-Ange DÉNÉCHÈRE – Régis LEBRUN – Didier SAUVESTRE.

<u>CHEMILLÉ-EN-ANJOU</u>: Hervé MARTIN – Christelle BARBEAU – Sophie BIDET-ENON – Corinne BLOCQUAUX – Anne-Rachel BODEREAU – Luc PELÉ – Yann SEMLER-COLLERY.

<u>MAUGES-SUR-LOIRE</u>: Gilles PITON – Yannick BENOIST – Jean BESNARD — Christophe JOLIVET – Marie LE GAL – Claudie MONTAILLER – Nadège MOREAU.

<u>MONTREVAULT-SUR-ÈVRE</u>: Christophe DOUGÉ – Benoît BRIAND – Isabelle HAIE – Danielle JARRY – Sylvie MARNÉ – Serge PIOU – Denis RAIMBAULT.

<u>ORÉE-D'ANJOU</u>: André MARTIN – Isabelle BILLET – Émilie BOUVIER – Philippe GILIS – Guylène LESERVOISIER – Céline PIGRÉE.

<u>SÈVREMOINE</u>: Didier HUCHON – Claire BAUBRY – Céline BONNIN – Catherine BRIN – Richard CESBRON – Jean-Michel COIFFARD – Chantal GOURDON – Mathieu LERAY – Paul NERRIÈRE.

Nombre de présents: 43

Pouvoirs : Sonia FAUCHEUX donne pouvoir à Régis LEBRUN — Olivier MOUY donne pouvoir à Corinne BLOCQUAUX.

Nombre de pouvoirs : 2

Étaient excusés: Pascal CASSIN – Sonia FAUCHEUX – Geneviève GAILLARD – Brigitte LEBERT– Olivier MOUY – Ludovic SÉCHÉ.

Nombre d'excusés: 6

Secrétaire de séance : Guylène LESERVOISIER.

Délibération N°C2024-03-20-05

Budgets primitifs 2024.

EXPOSÉ:

Madame Chantal GOURDON, Conseillère déléguée et 13^è membre du Bureau, expose :

La proposition budgétaire pour l'exercice 2024 s'inscrit dans les orientations débattues lors de la séance de Conseil communautaire du 21 février 2024, et, dans ce cadre, elle s'ordonne logiquement au plein exercice des compétences transférées.

Le projet de budget primitif pour l'année 2024 présenté dans son détail ci-après est, au plan technique, organisé en dix nomenclatures, appelées « budget » qui, chacune, satisfont aux normes en vigueur pour la gestion des services publics qu'ils soient à caractère administratif, industriel et commercial, ou encore les deux à la fois. Cette structuration budgétaire correspond à la nature des compétences relevant de notre Communauté d'agglomération et s'ordonne donc au projet politique défini et arrêté en 2015, dans le cadre de la refonte des collectivités locales du territoire.

À noter que le projet de budget primitif est établi sans reprise des résultats 2023 et antérieurs, et donc sans inscription des restes à réaliser concernant les travaux engagés comme les crédits réservés au programme local de l'habitat ou appels à projets.

S'il est indispensable d'adopter une lecture par budget pour des raisons tant comptables que juridiques, il convient, toutefois, de ne pas conférer à la séparation entre budgets, une acception stricte. En effet, le budget principal et autour de lui, les neuf budgets annexes, attestent ensemble de la situation financière globale de la Communauté d'agglomération. Et, bien plus encore, pour certains budgets annexes, en particulier ceux dont tout ou partie des activités sont à caractère administratif, la relation avec le budget principal demeure essentielle notamment pour ce qui concerne la consolidation de leurs recettes.

Cette vision d'ensemble a d'ailleurs prévalu pour présenter le rapport d'orientations budgétaires sur lequel le Conseil communautaire a débattu lors de sa séance du 21 février 2024. Il a ainsi permis de se saisir de la structuration globale budgétaire de la Communauté d'agglomération.

Une nouvelle démarche s'est ouverte en 2021 avec l'adoption d'une feuille de route pour couvrir la période 2021-2030. Ce projet politique revêt une dimension stratégique, avec des lignes directrices, et une dimension opérationnelle, avec des plans d'actions.

Le projet de budget primitif 2024 traduit, par ses orientations, la 3^e année de mise en œuvre de la feuille de route. Il développe :

- 1. Un ambitieux programme de développement local comprenant :
 - a. La réalisation des travaux à Synergie pour l'ouverture d'un centre de formation avec les compagnons du devoir à l'automne 2024 ;
 - b. Le renouvellement et le déploiement des évènement « emploi/formation » qui ont rencontré un vrai succès en 2023 ;
 - c. Le déploiement de la feuille de route sur le tourisme en investissant des projets structurants (tourisme fluvestre) et des évènements importants (inauguration de la route d'Artagnan);
 - d. L'intensification de la production d'énergie renouvelable avec l'accent mis sur la solarisation des bâtiments et des espaces publics ;
 - e. La structuration de l'accompagnement « économie circulaire transition », en s'appuyant notamment sur Synergie et les acteurs de ces filières.
- 2. Des politiques d'aménagement structurantes, en particulier :
 - a. La finalisation du projet de SCoT fin 2024;
 - b. Le lancement des OPAH et OPAH-RU;
 - c. La mise en œuvre opérationnelle des premières plateformes d'échange multimodal ;
 - d. La définition de la stratégie mobilités en matière de transports collectifs et à la demande ;
 - e. Le lancement des projets modes actifs : conclusion du schéma directeur vélo, mise à disposition de vélo à assistance électrique dans les communes.
- 3. Pour les politiques de solidarités et d'animations territoriales, est mis en œuvre :
 - a. Le déploiement des politiques Handicap et Santé mentale pour conforter l'objectif de territoire inclusif ;
 - b. La mise en œuvre des actions de soutien du plan Musiques Actuelles et de la démarche patrimoine ;

- c. L'intensification des travaux exploratoires du CPT autour des parcours de vie, de l'eau et de l'habitat ;
- d. L'écriture d'un plan d'actions de la démarche relation habitants.
- 4. Une forte ambition pour la préservation de la ressource en eau, avec :
 - a. L'intensification de la phase opérationnelle du PPI assainissement, avec notamment, les ouvertures des stations de Drain / Liré et Saint Germain / Montfaucon ;
 - b. L'accompagnement de la mise en place progressive de la gestion intégrée des eaux pluviales sur le territoire en lien avec les enjeux eau ;
 - c. L'évaluation de la mise en œuvre de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines avec la ligne de partage avec les communes ;
 - d. Le pilotage de la trajectoire eau potable en résonance avec les projets de réhabilitation de l'usine de Montjean-sur-Loire (commune de Mauges-sur-Loire) ;
 - e. L'amplification des travaux de sécurisation de la digue de Loire.
- 5. Pour la transition écologique :
 - a. Le développement de la mise en œuvre du plan climat avec un bilan à mi-parcours, et du plan d'actions de « Territoire engagé transition écologique » en vue de s'inscrire dans la perspective de la 3e étoiles en 2026 ;
 - b. La mise en service de la déchèterie de Jallais.

Dix (10) budgets sont soumis à l'examen :

- Le budget principal n°450;
- Le budget annexe n°451 « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » ;
- Le budget annexe n°452 « Zones d'activités économiques » ;
- Le budget annexe n°453 « Bâtiments d'activités économiques » ;
- Le budget annexe n°454 « Mobilités » ;
- Le budget annexe n°455 « Scènes de Pays » ;
- Le budget annexe n°456 « Eau potable » ;
- Le budget annexe n°457 « Assainissement collectif » ;
- Le budget annexe n°458 « Assainissement non collectif » ;
- Le budget annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales ».

Budget principal:

Le financement des actions programmées en 2024, fait apparaître un suréquilibre de fonctionnement de 284 656.62 €.

Le projet de budget affecte ce suréquilibre à la section d'investissement, l'autofinancement global des investissements, comprenant les amortissements, s'élevant à 632 909.40 €.

Les investissements sont par ailleurs réalisés avec un recours à l'emprunt de 3 387 459.60 €.

Au sein du budget principal sont retracés :

L'ensemble des dépenses de personnels, pour 9 562 750.00 € :

IdéÔ Mauges - Conseil Prospectif Territorial:81 350.00 €

PÔL	LE AMÉNAGEMENT :	
Inst	bitat / Urbanisme : truction au droit des sols :	745 500.00 € mutualisé.
	6 / Aménagement numérique :	
PÔL	LE TRANSITION ÉCOLOGIQUE :	
	lecte et traitement des déchets :atégie écologique et animation territoriale :	
PÔL	LE GRAND CYCLE DE L'EAU :	
Ass	ainissement collectif:2	140 850.00 €
	ANC :	
	ı potable :	
	ı pluviale : MAPI :	
GLI	1741 1	51 100.00 C
•	s de personnels sont reprises à hauteur de 5 462 600.00 € aux budgets ent du budget principal :	annexes suivants, en
PÔL	LE TRANSITION ÉCOLOGIQUE :	
Bud	dget annexe 451 « Collecte et traitement des déchets » :	753 250.00 €
	LE AMÉNAGEMENT :	
Bud	dget annexe 454 « Mobilités » :	495 550.00 €
	LE ANIMATIONS ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES :	
_	dget annexe 455 « Scènes de Pays » :	309 600 00 €
	LE GRAND CYCLE DE L'EAU :	303 000.00 C
		272 200 00 6
	dget annexe 456 « Eau potable » :	
	lget annexe 458 « SPANC » :	
	dget annexe 459 « GEMAPI et eaux pluviales » :	
- Les char	rges à caractère général et autres charges de gestion courante,	ainsi réparties :
SER	RVICES GÉNÉRAUX :	
I	vices généraux et communication4 Dont, 2 506 321.00 € de participation au SDIS, 627 000.00 € d'inde sion élus.	
PÔL	LE DÉVELOPPEMENT :	
l d'ao les fond	veloppement économique	nnexe n°452 « Zones rations financières et harge du déficit de
İ	ploi / Formation :	
Ī	riculture / Alimentation :	
Tou	ırisme :	900 000.00 €

Comprenant en particulier le montant du contrat de prestations avec la SPL Ôsez Mauges, 810 000.00 €, et l'inauguration de la route d'Artagnan, 30 000.00 €.

A	,	
POLE ANIMATIONS	ET SOLIDARITES	TERRITORIALES :

Outre les charges générales du service, sont provisionnés :

- 104 960.00 € pour le Contrat Local de Santé ;
- 26 750.00 € pour le Centre Local du Handicap ;
- 23 350.00 € pour le Centre Local d'Information et de Coordination ;
- 28 000.00 € pour le Conseil Local de Santé Mentale ;
- 70 000.00 € sont consacrés aux subventions aux associations et organismes privés, dont 40 000.00 € pour la Maison des ados, et 20 000.00 € de soutien aux projets innovants.

La subvention d'équilibre au budget annexe « Scènes de Pays » est portée à 664 600.00 €. Pour la partie patrimoniale, sont budgétisés 286 900.00 €, dont :

- 120 000.00 € de subventions aux associations et organismes privés pour les actions de valorisation et restauration du patrimoine et la présentation sécurisée des objets ;
- 57 600 € sont par ailleurs consacrés aux études de faisabilité d'un centre d'interprétation, de conservation et de ressource ;
- 144 800.00 € sont provisionnés pour les musiques actuelles, dont 100 000.00 € de subvention pour les porteurs de festivals.
- Terrains d'accueil des gens du voyage : 193 300.00 €
 Dont 102 000.00 € en contrat de prestations de services (gestion des sites) et 41 000.00 € d'entretien des sites.

PÔLE AMÉNAGEMENT :

Pour l'urbanisme et le SCoT : 81 400.00 €. Sont provisionnés, en particulier, 34 200.00 € en étude, 25 000.00 € en prestations de services et 22 000.00 € en communication.

Pour l'habitat : 856 499.40 €, dont :

- 586 227.40 € en prestations de service comprenant le suivi 2024 des OPAH RU;
- 80 000 € de subventions aux particuliers pour l'action du programme local de l'habitat sur les logements insalubres ;
- 143 272.00 € de subventions aux associations et organismes de droit privé (Habitat jeune du choletais, ADILE, Alisée, CREHA Ouest).

À noter que les crédits réservés au programme local de l'habitat, pour un montant de 5 493 840.00 € seront comptabilisés en reste à réaliser lors de la reprise des résultats. Les autres charges du service s'élèvent à 44 100.00 €.

Dont la subvention d'équilibre au budget annexe n°454 « Mobilités » de 3 350 428.00 €. Les autres dépenses, correspondant aux frais du service, font l'objet d'une participation du budget annexe en remboursement.

Dont 107 000.00 € en prestations pour la poursuite de la dématérialisation de l'instruction. Les autres dépenses correspondent aux frais du service.

L'ensemble de ces charges est compensé par les communes dans le cadre de la mutualisation du service.

SIG / Aménagement numérique107 900.00 €

Correspondant aux frais du service et aux participations aux syndicats SIEML, pour l'élaboration du plan corps de rue simplifié, 57 000.00 €, et SMO pour l'aménagement numérique, 30 000.00 €.

PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Gestion des déchets :71 400.00 €

Montant correspondant aux frais du service, faisant l'objet d'une participation du budget annexe n°451 « Collecte et traitement des déchets » en remboursement.

90 350.00 € sont consacrés aux prestations de services, dont :

- 40 000.00 € aux visites techniques sur la précarité énergétique ;
- 21 600.00 € à la création de collectifs citoyens pour le développement éolien ;
- 20 000.00 € d'études pour le potentiel de la filière géothermie ;

60 000.00 € d'aide aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique ;

122 190.00 € en subvention aux associations et organismes de droit privé pour des appels à projets.

PÔLE GRAND CYCLE DE L'EAU :

Montant correspondant aux frais du service, faisant l'objet d'une participation du budget annexe n°457 « Assainissement collectif » en remboursement.

Assainissement non collectif (SPANC):......43 800.00 €

Montant correspondant aux frais du service, faisant l'objet d'une participation du budget annexe n°458 « Assainissement non collectif » en remboursement.

Adduction en Eau Potable :47 800.00 €

Montant correspondant aux frais du service, faisant l'objet d'une participation du budget annexe n°456 « Eau potable » en remboursement.

Dont 2 300 336.00 € de subvention d'équilibre au budget annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales ». Les autres dépenses correspondent aux frais du service remboursés par ce même budget annexe.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) :....61 400.00 €

Montant correspondant aux frais du service, faisant l'objet d'une participation du budget annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales » en remboursement.

Les atténuations de produits :

L'atténuation de produits, pour 9 314 668.00 €, comprend les attributions de compensation, pour 7 588 606.00 € et le FNGIR pour 1 726 062.00 €.

Les investissements :

Le projet de budget principal 2024 ne présente pas d'investissements majeurs.

490 520.00 € sont proposés en opérations d'investissement pour l'acquisition de mobiliers et matériels informatiques.

660 000 € sont provisionnés diverses opérations dont l'aménagement de bureaux, l'aménagement de parkings et le remise en état de la toiture du siège.

Dans le cadre du développement économique, la section d'investissement comprend un prêt au budget annexe n°452 « zones d'activités économiques », pour l'équilibre de ce budget, à hauteur de 2 113 299.00 €, ainsi qu'une capitalisation de 287 650.00 € dans les sociétés d'économie mixte Alter Éco et Alter Énergie.

- Le remboursement de la dette :

La dette du budget principal reste négligeable.

Elle se compose de trois emprunts pour un capital initial de 6 253 288.75 € et un capital restant dû de 5 719 730.53 €.

Sont budgétisés:

•	En remboursement du capital :	490	000.00€
•	En intérêts de la dette :	203	680.00€

Les ressources fiscales et les dotations :

Développées dans le rapport sur les orientations budgétaires, les ressources fiscales sont en partie substituées par différentes compensations suite à la baisse de 50% en 2021 des bases de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dites industrielles, puis la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Par ailleurs, Mauges Communauté ne prélève pas de taxe foncières ou d'habitation.

Les ressources fiscales s'élèvent à 9 766 000.00 €, comprenant :

Comptabilisé au chapitre 73:

CFE (hors allocation compensatrice)	7 100 000.00 €
TA FNB	121 000.00 €
IFER	1 370 000.00 €
TASCOM	1 175 000.00 €

Le chapitre 73 comprend par ailleurs, le bénéfice du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à Mauges Communauté, pour 3 330 000.00 € et l'attribution de compensation due par la commune d'Orée-d'Anjou pour 231 412.00 €.

Les compensations s'élèvent quant-à-elles à 10 299 855.00 €

Comptabilisé au chapitre 73:

Compensation CVAE	6 648 364.00 €
-------------------	----------------

Comptabilité au chapitre 74:

Allocations compensatrices CFE	3 100 000.00 €
DCRTP	338 491.00 €
Autres allocations	213 000.00 €

La Dotation Globale de fonctionnement est également comptabilisée au chapitre 74.

Le montant de la dotation d'intercommunalité, 2 830 000.00 €, prend en compte la garantie d'un maintien à 100% du montant par habitant perçu en 2023.

La dotation de compensation, 3 841 000.00 €, est estimé en baisse de 2% par rapport à 2023.

Autres principales recettes :

Les remboursements de frais (personnels et services) par les services annexes représentent 6 274 550.00 €.

Le coût du service ADS pris en charge par les communes s'élève à 1 007 565.00 €

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Ce budget est à caractère industriel et commercial. En conséquence, il est soumis au principe de l'autonomie budgétaire.

Dépenses d'exploitation :

Le coût d'exploitation du service s'élève à 12 831 673.62 € (rémunération des personnels du service, frais de collecte, déchèteries, contribution à Valor 3 E, syndicat de traitement et intérêts de la dette).

Le montant total des dépenses de fonctionnement, comprenant les amortissements, s'élève à 13 333 913.72 €.

Recettes d'exploitation:

Les principales recettes d'exploitation sont constituées des subventions des éco-organismes, 1 931 917.38, de la vente des matériaux, 598 338.24 €, et de la redevance incitative, 10 739 500.00 €.

<u>Dépenses d'investissements :</u>

L'investissement est porté à hauteur de 4 970 059.85 €, comprenant :

- 4 406 022.00 € pour le programme de travaux sur les déchèteries ;
- 220 000.00 € pour l'aménagement des déchèteries devant fermer ;
- 283 037.85 € d'achat de bacs, colonnes de collecte et composteurs ;
- 36 000.00 € en matériel de manipulation des bacs et broyeurs à végétaux ;
- 25 000.00 € pour les travaux d'entretien des déchèteries.

Dette:

La dette du budget de gestion des déchets est structurée en 5 emprunts, pour un capital initial de 8 465 141.84 €, et un capital restant dû de 7 100 412.91 €.

Sont budgétisés:

- En remboursement du capital : 430 000.00 € ;
- En intérêts de la dette : 123 500.00 €.

Équilibres budgétaires :

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 4 009.90 €. Cet excédent est inscrit en dépenses imprévues de fonctionnement.

La section d'investissement du budget est équilibrée par l'emprunt, 4 893 809.85 €.

À noter que la reprise à intervenir des résultats 2023 devrait permettre de diminuer notablement le recours à l'emprunt, pour ramener celui-ci à environ 2 300 000.00 €.

Budgets annexes « Zones d'activités économiques » :

PARTIE AMÉNAGEMENT (gestion de stocks):

L'aménagement et l'extension des parcs d'activités représentent un engagement de 2 266 000.00 €, dont 1 203 000.00 € engagés en 2023.

Dette:

La dette du budget des zones d'activités économiques est structurée sur 2 emprunts, pour un capital initial de 4 324 927.43 €, et un capital restant dû de 3 369 575.55 €.

Sont budgétisés:

- En remboursement du capital : 449 200.00 € ;
- En intérêts de la dette : 57 734.00 € ;

Recettes des ventes :

Les ventes des terrains en 2023 sont prévues à hauteur de 210 435.00 €, ayant fait l'objet de délibérations du Conseil communautaire.

À noter que le montant des terrains cessibles est de 11 930 000.00 €

Équilibre budgétaire des opérations de stocks :

L'équilibre budgétaire des opérations de stocks est assuré par :

- Une subvention d'équilibre du budget principal de 449 200.00 €, permettant l'équilibre des opérations financières ;
- Une avance (prêt) de 2 113 299.00 € du budget principal.

PARTIE GESTION ET ENTRETIEN DES ZONES:

La charge de gestion des zones d'activités économiques est de 1 036 500.00 € comprenant :

- Eau et assainissement, 1 500.00 €, et électricité 35 000.00 €;
- L'entretien paysager : 550 000.00 € ;
- L'entretien et la réparation des voiries et réseaux : 450 000.00 €.

Par ailleurs, 2 250 000.00 € sont provisionnés en investissement pour le renouvellement des voiries et réseaux des zones. Ces travaux sont financés par l'emprunt.

Équilibre budgétaire de la gestion et de l'entretien des zones :

L'équilibre budgétaire de la gestion et de l'entretien des zones est donc assuré par une subvention d'équilibre du budget principal, pour 1 112 900.00 €.

Budget annexe « Bâtiments d'activités économiques » :

Charges de fonctionnement :

Les charges liées aux taxes foncières et fluides représentent 305 900.00 €. Ces charges sont en partie remboursées par les locataires pour 60 000 €, 222 900 € sont consacrés au bâtiment Synergie.

40 000.00 € sont par ailleurs provisionnés pour l'entretien des bâtiments.

Par ailleurs, 90 555.00 € sont nécessaires en autofinancement pour l'équilibre des opérations financières, en sus des amortissements de 358 245.00 €.

Recettes:

Les loyers, baux commerciaux et crédits baux, s'élèvent à 474 600.00 €, dont 206 600.00 € affectés en fonctionnement, et 268 000.00 € en investissement.

À ces loyers s'ajoutent le remboursement des frais par les locataires de 60 000.00 €.

La vente d'un bâtiment représente une recette de 457 000.00 €.

Investissements:

Des investissements sont projetés à hauteur de 3 820 000.00 €, dont 2 620 000.00 € pour le projet Synergie et 700 000.00 € pour un ensemble immobilier type hôtel d'entreprises dans une zone d'activités intermédiaires ou de proximité à densifier.

894 452.00 € de subventions sont attendus en recette pour le projet Synergie.

Dette:

La dette du budget des bâtiments d'activités économiques est structurée en 6 emprunts, pour un capital initial de 4 567 123.92 €, et un capital restant dû de 2 155 826.22 €.

Sont budgétisés :

- En remboursement du capital : 448 800.00 €;
- En intérêts de la dette : 63 500.00 €.

Équilibres budgétaires :

La section d'investissement est équilibrée par un recours à l'emprunt pour 2 237 720.50 €. À noter que la reprise à intervenir des résultats 2023 devrait permettre de diminuer notablement le recours à l'emprunt, pour ramener celui-ci à environ 265 000.00 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement est donc assuré par une subvention du budget principal, à hauteur de 641 140.00 €.

Budget annexe « Mobilités »:

Ce budget à caractère industriel et commercial peut faire l'objet d'un financement par subvention du budget principal pour le service de transport scolaire, restant service public administratif, et par application du Code du transport pour les autres services.

SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE:

Charges d'exploitation et de personnel :

Les charges d'exploitation du service s'élèvent à 7 419 900.00 €.

Le montant des prestations de transport représente 6 894 000.00 €.

60 000 € sont budgétisés, en charge de fonctionnement pour l'identité visuelle « Mooj » des cars scolaires.

Les principales autres charges sont celles de personnel, pour 345 550.00 €, et d'accès aux logiciels métiers, pour 59 000.00 €.

Recettes du service :

Les recettes du service sont constituées de :

- La subvention régionale liée au transfert de compétence : 3 767 112.00 €;
- La participation des familles au transport scolaire : 922 000.00 €;

Investissements:

Le budget prévoit 25 700.00 € de provisionnement en investissement, correspondant à la dotation aux amortissements.

<u>Dette</u>: (Pas de dette)

<u>Équilibres budgétaires :</u>

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est assuré par une subvention de 2 746 938.00 € du budget principal.

La section d'investissement s'équilibre par les amortissements.

<u>AUTRES SERVICES ET ACTIONS MOBILI</u>TÉS :

Charges d'exploitation et de personnel :

Les charges d'exploitation des services et actions mobilités s'élèvent à 1 023 866.00 €.

Le montant des prestations de transport représente 358 316.00 €.

200 000.00 € sont consacré au développement du covoiturage.

80 000.00 € sont inscrits en dépenses imprévues.

Les principales autres charges sont celles de personnel, pour $150\ 000.00\ \in$, d'étude pour $50\ 000.00\ \in$, d'entretien des matériels roulants, vélos à assistance électrique, pour $50\ 000.00\ \in$ et d'action du projet Avélo2 pour $30\ 000\ \in$.

Recettes du service :

Les recettes du service sont constituées de :

- La subvention régionale liée au transfert de compétence : 172 626.00 €;
- Les titres de transport et location des vélos à assistance électrique : 30 500.00 €;
- Le budget prévoit également, sur 6 mois, le versement mobilité pour 225 000.00 €.

Investissements:

Le budget prévoit 675 000.00 € pour l'aménagement des aires multimodales.

Les amortissements représentent une recette de 32 700.00 €.

Dette: (Pas de dette)

Équilibres budgétaires :

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est assuré par une subvention de 603 490.00 € du budget principal.

La section d'investissement est équilibrée par un recours à l'emprunt pour 642 300.00 €.

À noter que la reprise à intervenir des résultats 2023 devrait permettre d'autofinancer les aires multimodales par subvention complémentaire du budget principal.

Budget annexe « Scènes de Pays »:

Charges de fonctionnement et de personnel :

Le fonctionnement du service s'élève à 1 070 900.00 €.

Les crédits affectés à la programmation culturelle s'élèvent à 717 100.00 €, comprenant :

- Les contrats de cessions (342 000.00 €);
- La co-production (20 000.00 €);
- Le recours aux intermittents (89 000.00 €);
- Les frais de transport, d'hébergement et de réception des artistes (114 500.00 €);
- Les locations de salles et matériels (39 000.00 €), la communication (36 000.00 €);
- Les frais de sécurité civile (34 600.00 €);
- Les taxes afférentes (42 000.00 €).

Les charges de personnel du service s'élèvent à 309 600.00 €.

Recettes du service :

Les recettes du service sont constituées :

- Des subventions régionales, départementales et de la DRAC : 201 600.00 €;
- De la billetterie : 192 700.00 € ;
- Du mécénat : 22 000.00 €.

Investissements:

La section d'investissement comprend une provision en immobilisation de 10 000.00 €, correspondant au montant des amortissements.

<u>Dette</u>: (Pas de dette)

<u>Équilibre budgétaire :</u>

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est assuré par une subvention de 664 000.00 € du budget principal.

La section d'investissement s'équilibre par les amortissements.

Budget annexe « Eau »:

Ce budget est à caractère industriel et commercial. En conséquence, il est soumis au principe de l'autonomie budgétaire.

Charges d'exploitation et de personnel :

La gestion de la production et distribution d'eau potable (hors production d'eau potable par le SIDAEP Mauges Gâtines), est un service concédé par Mauges Communauté à la société SAUR (contrat de concession effectif au 1^{er} janvier 2022).

60 000.00 € sont inscrits en études et recherche, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la programmation des travaux de renouvellement et d'extension des réseaux.

Les redevances d'occupation domaine public national (routier, fluvial et ferroviaire) s'élèvent à 100 000.00 €.

Les charges de personnel sont évaluées à 372 200.00 €.

Recettes du budget :

Les recettes du service se composent de :

- La part « collectivité » de l'affermage (concession), pour les travaux d'extension et de renouvellement des réseaux : 3 555 300.00 €;
- Les loyers des antennes : 50 000.00 €.

Investissements:

Si les charges d'exploitation restent donc restreintes, l'extension et le renouvellement du réseau de distribution reste cependant à la charge de Mauges Communauté, impliquant un programme important d'investissement.

Les investissements sont projetés pour 7 335 000.00 €.

Le montant en recettes des amortissements est de 1 763 250 €.

Dette:

La dette du budget d'adduction en eau potable est structurée en 7 emprunts, pour un capital initial de 2 742 711.81 € et un capital restant dû de 1 230 769.21 €.

Sont budgétisés:

- En remboursement du capital : 277 290.00 € ;
- En intérêts de la dette : 22 180.00 €.

<u>Équilibres budgétaires :</u>

La section de fonctionnement est en suréquilibre de 495 870.00 €. L'équilibre de la section est assuré par le virement en section d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée par le recours à l'emprunt pour 5 353 170.00 €. À noter que la reprise à intervenir des résultats 2023 devrait permettre de diminuer notablement le recours à l'emprunt, pour ramener celui-ci à environ 1 600 000.00 €.

Budget annexe « Assainissement collectif »:

Ce budget est à caractère industriel et commercial. En conséquence, il est soumis au principe de l'autonomie budgétaire.

Charges d'exploitation et de personnel :

L'importance des charges d'exploitation à 8 333 039.00 € caractérise la gestion en régie de l'ensemble du service.

Ainsi, parmi ces charges, on trouve:

 Le coût de l'électricité nécessaire au fonctionnement des stations et postes de relevage, 1 000 000.00 €;

- Le montant en prestations de services : 3 005 189.00 €, comprenant les contrats d'entretien des installations et matériels, de dératisation, d'analyse, de traitement des boues et d'exploitation des unités de traitement de Sèvremoine ;
- Les crédits nécessaires à l'entretien et à la réparation des bâtiments et installations : 1 002 000.00 € ;
- Les charges de personnel pour 2 140 850.00 €.

Recettes du service :

Les recettes du service se composent de :

- La redevance « assainissement collectif »: 8 613 860.00 €;
- Les participations au financement de l'assainissement collectif (PFAC): 800 000.00 €;
- La facturation des branchements : 500 000.00 € ;
- La facturation des conventions de rejets : 225 000.00 €;
- Les contrôles d'assainissement (vente) : 229 900.00 €.

Investissements:

Le programme d'investissement est établi à hauteur de 15 182 513.08 €. Les immobilisations en cours se répartissent en 2 531 273.08 € pour les installations et 11 651 740.00 € pour les réseaux, dont 1 000 000.00 € pour répondre aux besoins lors des travaux engagés par les communes dans le cadre de leurs projets d'aménagement.

À noter que 531 500.00 € sont provisionnés pour l'achat d'outillage industriel.

Les investissements sont financés par :

- La dotation aux amortissements : 2 340 000.00 € ;
- Un autofinancement complémentaire de 500 000.00 € correspondant aux recettes pour les branchements perçus en fonctionnement ;
- Les subventions de l'Agence de l'eau et du département : 3 000 000.00 €.

Dette:

Les emprunts du budget d'assainissement collectif, représentent une dette structurée en 41 contrats, pour un capital initial de 28 644 183.11 € et un capital restant dû de 21 110 688.57 €.

Sont budgétisés:

- En remboursement du capital : 1 435 210.00 €;
- En intérêts de la dette : 654 500.00 €.

Équilibres budgétaires :

La section de fonctionnement présente un déficit de 1 945 779.00 €. Ainsi, l'équilibre de la section est obtenu par l'inscription d'une recette supplémentaire des services.

La reprise des résultats de fonctionnement 2023, présentant un excédent de l'ordre de 2 500 000.00 €, permettra de combler ce déficit lors de l'adoption des budgets supplémentaires. La section d'investissement est équilibrée par l'emprunt à hauteur de 10 777 723.08 €.

À noter que la reprise à intervenir des résultats d'investissement 2023 devrait permettre de diminuer notablement le recours à l'emprunt, pour ramener celui-ci à environ 5 600 000.00 €.

Budget annexe « Assainissement non collectif » - SPANC:

Ce budget est à caractère industriel et commercial. En conséquence, il est soumis au principe de l'autonomie budgétaire.

Charges d'exploitation et de personnel :

Les charges de personnel et les frais nécessaires au service pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif constituent l'essentiel du budget.

Les charges de personnel s'élèvent à 374 150.00 €. Les charges d'exploitation liées au service s'établissent à 76 750.00 €.

Recettes du budget :

La recette du service est la redevance d'assainissement non collectif (facturation des contrôles aux usagers), pour 456 900.00 €.

Investissements:

5 000.00 € sont provisionnés en investissement financés par l'amortissement.

Dette : (Pas de dette)

<u>Équilibres budgétaires :</u>

Le budget 2024 enregistre un excédent d'exploitation de 1 000.00 €, inscrits en dépenses imprévues pour l'équilibre de la section.

Budget annexe « GEMAPI et eaux pluviales » :

Il est précisé que les services retracés dans ce budget ne sont pas considérés comme des services industriels et commerciaux. Leur financement par une subvention d'équilibre du budget principal est donc possible.

GEMAPI:

<u>Charges d'exploitation, de personnel et autofinancement :</u>

Les charges d'exploitation de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations s'élèvent à 990 250.00 €. Ces charges comprennent essentiellement :

- La participation aux syndicats de bassin, 764 965.00 €;
- Les charges de personnel, 51 400.00 €;
- Les opérations d'entretien, 50 000.00 € ;
- Les outils de communication, 40 000 €.

Les investissements sont financés par l'autofinancement à hauteur de 701 250.00 €, auxquels s'ajoutent 33 500.00 € d'amortissement.

Recettes du budget :

Le montant de la taxe sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations, consacré au service est de 1 725 000.00 €.

<u>Investissements</u>:

Les investissements programmés, pour 1 205 000.00 €, correspondent :

- Aux subventions versées à l'Établissement public Loire, pour les travaux de la digue sud de la Loire, 1 131 500.00 €;
- Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), 73 500.00 €, proposés en opération.

Les investissements sont financés par les subventions attendues, 470 250.00 €, et l'autofinancement, comprenant les amortissements, 734 750.00 €.

<u>Dette</u>: (Pas de dette)

Équilibres budgétaires :

La section de fonctionnement s'équilibre par le montant de la taxe GEMAPI consacré au service.

La section d'investissement s'équilibre par les amortissements et l'autofinancement.

EAUX PLUVIALES:

Charges d'exploitation et de personnel :

Les charges de gestion des eaux pluviales s'élèvent à 2 635 820.00 €.

350 000.00 € sont provisionnés pour l'entretien des réseaux et 723 000 € pour l'entretien des bassins d'orages.

Les charges de personnel s'élèvent à 965 600.00 €.

Recettes du budget :

Le service comprend, en recette des usagers, le remboursement des branchements, pour $400\ 000.00$ €.

Par ailleurs, 640 000.00 € de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations sont réservés aux actions de gestion des eaux pluviales pour la protection des inondations.

Enfin, 1 000 000.00 € de subvention du budget principal est inscrit suite à la diminution des attributions de compensation pour prendre en compte le transfert des charges de gestion des eaux pluviales.

Investissements:

Les investissements sont programmés à hauteur de 10 239 088.00 € net après déduction du FCTVA.

Les investissements sont financés par :

- La dotation aux amortissements : 147 756.00 €;
- Un autofinancement complémentaire de 400 000.00 € correspondant aux recettes pour les branchements perçues en fonctionnement.

Dette:

Le budget de gestion des eaux pluviales a un unique emprunt contracté fin 2023, pour un capital emprunté de 10 010 300.00 €, restant dû.

Sont budgétisés:

- En remboursement du capital : 250 300 € ;
- En intérêts de la dette : 336 760.00 €.

<u>Équilibres budgétaires :</u>

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 1 300 336.00 €, portant la subvention d'équilibre du budget principal à 2 300 336.00 €.

La section d'investissement s'équilibre par l'emprunt pour 9 941 632.00 €.

À noter que la reprise à intervenir des résultats 2023 devrait permettre de diminuer notablement le recours à l'emprunt, pour ramener celui-ci à environ 5 300 000.00 €.

Le montant total des crédits, en dépenses et recettes, des budgets primitifs, principal et annexes, sont les suivants :

Budgets primitifs	Section de foi	nctionnement	onnement Section d'investissement		Total des deux sections	
2024	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget principal 450	38 785 364,26 €	38 785 364,26 €	4 302 576.26 €	4 302 576.26 €	43 087 940.52 €	43 087 940.52 €
Budget annexe 451 « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	13 356 673,62 €	13 356 673,62 €	5 648 109.86 €	5 648 109.86 €	19 004 783.48 €	19 004 783.48 €
Budget annexe 452 « zones d'activités économiques »	4 154 003,00 €	4 154 003,00 €	5 135 434.00 €	5 135 434.00 €	9 289 437.00 €	9 289 437.00 €
Budget annexe 453 « bâtiments d'activités économiques »	967 150,00 €	967 150,00 €	4 960 856.50 €	4 960 856.50 €	5 928 006.50 €	5 928 006.50 €
Budget annexe 454 « mobilités »	8 502 166,00 €	8 502 166,00 €	734 450.00 €	734 450.00 €	9 236 616.00 €	9 236 616.00 €
Budget annexe 455 « Scènes de Pays »	1 080 900,00 €	1 080 900,00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	1 090 900.00 €	1 090 900.00 €
Budget annexe 456 « Eau »	3 565 350,00 €	3 565 350,00 €	8 083 090.00 €	8 083 090.00 €	11 648 440.00 €	11 648 440.00 €
Budget annexe 457 « Assainissement collectif »	13 714 539,00 €	13 714 539,00 €	18 773 723.08 €	18 773 723.08 €	32 488 262.08 €	32 488 262.08 €
Budget annexe 458 « Assainissement non collectif »	456 900,00 €	456 900,00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	461 900.00 €	461 900.00 €
Budget annexe 459 « GEMAPI et eaux pluviales »	5 245 336,00 €	5 245 336,00 €	14 306 363.00 €	14 306 363.00 €	19 551 699.00 €	19 551 699.00 €

Le Conseil communautaire :

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-4 à L. 1612-7 et L. 2311-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 mars 2024 ;

Considérant le projet de budgets primitifs pour l'année 2024 ;

Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE :

<u>Article premier</u>: D'approuver, à l'unanimité (une (1) abstention: Olivier MOUY par le pouvoir confié à Corinne BLOCQUAUX), le budget principal 2024 n°450, dont la balance générale s'établit comme suit:

Budget principal	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	38 785 364.26 €	4 302 576.26 €	43 087 940.52 €
Recettes	38 785 364.26 €	4 302 576.26 €	43 087 940.52 €

<u>Article 2</u>: D'approuver, à l'unanimité (une (1) abstention : Olivier MOUY par le pouvoir confié à Corinne BLOCQUAUX), le budget annexe n°451 « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets

assimilés » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	13 356 673.62 €	5 648 109.86 €	19 004 783.48 €
Recettes	13 356 673.62 €	5 648 109.86 €	19 004 783.48 €

<u>Article 3</u>: D'approuver, à l'unanimité (une (1) abstention : Olivier MOUY par le pouvoir confié à Corinne BLOCQUAUX), le budget annexe n°452 « Zones d'activités économiques » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Zones d'activités économiques »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	4 154 003.00 €	5 135 434.00 €	9 289 437.00 €
Recettes	4 154 003.00 €	5 135 434.00 €	9 289 437.00 €

<u>Article 4</u> : D'approuver, à l'unanimité (une (1) abstention : Olivier MOUY par le pouvoir confié à Corinne BLOCQUAUX), le budget annexe n°453 « Bâtiments d'activités économiques » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Bâtiments d'activités économiques »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	967 150.00 €	4 960 856.50 €	5 928 006.50 €
Recettes	967 150.00 €	4 960 856.50 €	5 928 006.50 €

<u>Article 5</u>: D'approuver, à la majorité (un (1) vote contre : Olivier MOUY par le pouvoir confié à Corinne BLOCQUAUX, trois (3) abstentions : Corinne BLOCQUAUX, Guylène LESERVOISIER et Mathieu LERAY), le budget annexe n°454 « Mobilités » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Mobilités »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	8 502 166.00 €	734 450.00 €	9 236 616.00 €
Recettes	8 502 166.00 €	734 450.00 €	9 236 616.00 €

<u>Article 6</u>: D'approuver, à l'unanimité (une (1) abstention : Olivier MOUY par le pouvoir confié à Corinne BLOCQUAUX), le budget annexe n°455 « Scènes de Pays » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Scènes de Pays »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	1 080 900.00 €	10 000.00 €	1 090 900.00 €
Recettes	1 080 900.00 €	10 000.00 €	1 090 900.00 €

<u>Article 7</u>: D'approuver, à l'unanimité (une (1) abstention : Olivier MOUY par le pouvoir confié à Corinne BLOCQUAUX), le budget annexe n°456 « Eau » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Eau »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	3 565 350.00 €	8 083 090.00 €	11 648 440.00 €
Recettes	3 565 350.00 €	8 083 090.00 €	11 648 440.00 €

<u>Article 8</u>: D'approuver, à l'unanimité (une (1) abstention : Olivier MOUY par le pouvoir confié à Corinne BLOCQUAUX), le budget annexe n°457 « Assainissement collectif » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Assainissement collectif »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	13 714 539.00 €	18 773 723.08 €	32 488 262.08 €
Recettes	13 714 539.00 €	18 773 723.08 €	32 488 262.08 €

<u>Article 9</u>: D'approuver, à l'unanimité (une (1) abstention : Olivier MOUY par le pouvoir confié à Corinne BLOCQUAUX), le budget annexe n°458 « Assainissement non collectif » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Assainissement non collectif »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	456 900.00 €	5 000.00 €	461 900.00 €
Recettes	456 900.00 €	5 000.00 €	461 900.00 €

Article 10: D'approuver, à la majorité (deux (2) votes contre : Mathieu LERAY et Christophe JOLIVET, une (1) abstention : Olivier MOUY par le pouvoir confié à Corinne BLOCQUAUX), le budget annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « GEMAPI et eaux pluviales »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	5 245 336.00 €	14 306 363.00 €	19 551 699.00 €
Recettes	5 245 336.00 €	14 306 363.00 €	19 551 699.00 €

Le Président, Didier HUCHON